

memord^m of the 8th Instant I made a mistake ordering 2 Doz. of womans Shoes & afterwards 12 pairs for M^{rs} Askin, omit the 2 Doz. the 12 pair is Sufficient.

I owe Kitty her wedding Gown, as there was nothing here fit for it. Please have one made for her the french fashion, of a light blue Sattin.

I will for certain this Season send a Vessell & perhaps establish a house at the French River to take things from thence here. I wish you could engage men to there only, provided the Vessell meet them, or so much more if obliged to come here, the agreement should be Conditional to prevent Accidents or disappointments.

FROM JOHN ASKIN TO JEAN BAPTISTE BARTHE
AT SAULT STE. MARIE

a Michilimaquina Le 29 de Mai, 1778

Moncher fré depuis que je vous ai Ecrist par la barque de Monsieur Mabeat ni larchange ni langelique ne sont pas arrive desorte que je ne puis pas detérminér Sij Enverrai vos hommes au detroit ous les renvoyer a vous. Jai engagé Legrand Charlis pour aler guider Mon^s Bennett au grand portage, apres Cela ils Est obligé daller avec Mon^s Donnald, dans le depasiter, jusqua Mon^s Bennett est pare de revenire, ver la fin daout. Cette un homme qui Connois bien Le lac Et servira tres bien, aupord. Si vous lui avance quelquecho, vous me le marquerez, je dois la payer vingt et une ponts, une Chemise, un pair demitas et un brayait pour ses gages, jusquo premier de septembre de cela je payerai 200ⁿ pour guider Mon^s Bennett au grand portage, Et revenir, le restan je mettrai a votre Compts pour le tems que Soyegnera Dans la barque. Ciauca que monsieur Bennett aura besoins de 4 a 5 Baril de rum vous lui preteré Cette quantite, que je vous rendrai dans quelquejours désCi. les Sauvage sont partit pour Montréalle aujourd'hui. je cont quils na pas quite trois bari[l]sde rum dans lendroit plusque aquejai quimes pas grand Chose. je suis determine detablr une Maisons a la riviere de franSlois Cette ané pour faciliter les transport de mes Effaits De Montréalle per la grands